



PIÈCES À FOURNIR POUR DOSSIER DE PASSEPORT MINEUR (validité 5 ans)

Dépôt uniquement sur rendez-vous ; dossier complet

présence du demandeur obligatoire accompagné de son représentant légal au dépôt et (au retrait revenir uniquement avec les + de 12 ans)

1ÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE / UN VOL
Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr Signature des parents sur 1ère et 3ème page	Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr Signature des parents sur 1ère et 3ème page	Formulaire remis par la Mairie ou téléchargeable sur www.service-public.fr Signature des parents sur 1ère et 3ème page
1 photo d'identité (moins de 6 mois) ¹	1 photo d'identité (moins de 6 mois) ¹	1 photo d'identité (moins de 6 mois) ¹
Timbres fiscaux : 17 € (- 15 ans) ; 42 € (de 15 à 18 ans)*	Timbres fiscaux : 17 € (- 15 ans) ; 42 € (de 15 à 18 ans)*	Timbres fiscaux : 17 € (- 15 ans) ; 42 € (de 15 à 18 ans)*
Un justificatif de domicile (<i>original+photocopie</i>) (moins d'1 an)	Un justificatif de domicile (<i>original+photocopie</i>) (moins d'1 an)	Un justificatif de domicile (<i>original+photocopie</i>) (moins d'1 an)
<u>En cas de séparation</u> : fournir l'intégralité du jugement de divorce ou de séparation (<i>original+photocopie</i>) <u>En cas de garde alternée</u> : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents (moins d'1 an) (<i>original+photocopie</i>) ²	<u>En cas de séparation</u> : fournir l'intégralité du jugement de divorce ou de séparation (<i>original+photocopie</i>) <u>En cas de garde alternée</u> : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents (moins d'1 an) (<i>original+photocopie</i>) ²	<u>En cas de séparation</u> : fournir l'intégralité du jugement de divorce ou de séparation (<i>original+photocopie</i>) <u>En cas de garde alternée</u> : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents (moins d'1 an) (<i>original+photocopie</i>) ²
Carte d'identité sécurisée de l'enfant en cours de validité (<i>original+photocopie recto-verso</i>) ou périmée depuis moins de 5 ans À défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander à la Mairie de votre lieu de naissance</i>)	Soit vous êtes en possession d'un passeport électronique ou biométrique (édité après avril 2006) périmé depuis moins de <u>5 ans</u> (<i>à restituer obligatoirement</i>) (<i>original+photocopie</i>) Soit vous êtes en possession d'un <u>passeport Delphine</u> (édité avant avril 2006) (<i>original+photocopie</i>) périmé depuis moins de <u>2 ans</u> (<i>à restituer obligatoirement</i>) Ou carte d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans (<i>original+photocopie</i>) À défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander auprès de la Mairie de votre lieu de naissance</i>)	Carte d'identité sécurisée de l'enfant en cours de validité (<i>original+photocopie recto-verso</i>) ou périmée depuis moins de 5 ans A défaut , copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois ³ (<i>à demander auprès de la Mairie de votre lieu de naissance</i>)
Pièce d'identité des 2 parents (<i>original+photocopie recto-verso</i>)	Déclaration de perte : faite en Mairie au dépôt du dossier complet Déclaration de vol : délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie Pièce d'identité des 2 parents (<i>original+photocopie recto-verso</i>)	Déclaration de perte : faite en Mairie au dépôt du dossier complet Déclaration de vol : délivrée par le commissariat de police ou la gendarmerie Pièce d'identité des 2 parents (<i>original+photocopie recto-verso</i>)

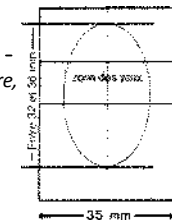
Nom d'usage : si vous souhaitez faire figurer en nom d'usage par adjonction le nom de l'autre parent, fournir une autorisation écrite des 2 parents avec pièces d'identité.

¹ 1 photo d'identité : récente, aux normes réglementaires, tête nue (aucun accessoire), de face, sur fond clair, en couleur uniquement, front dégagé. **ATTENTION** : sourcils visibles, bouche fermée, expression neutre, lunettes ne masquant ni les yeux, ni les sourcils, verres non teintés et sans reflets, cou dégagé (pas de capuche, ni foulard, ni col roulé) - Dimension visage min : 3,2 cm / max : 3,6 cm.

* Timbres fiscaux : 17 € (- 15 ans) et 42 € (de 15 à 18 ans) à acheter en priorité en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp> ou au bureau de tabac ou au centre des Impôts.

² Justificatif de domicile : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'internet (moins d'1 an), avis d'imposition, quittance de loyer délivrée par un organisme ou assurance habitation (moins d'1 mois).

³ Pour les Français nés à l'étranger : s'adresser au Service Central d'Etat Civil — 44941 NANTES Cedex 9 ou par Internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>



**Liste des 27 communes équipées
d'un dispositif de recueil de demandes de passeports biométriques
en Haute-Savoie**

Abondance	04.50.73.00.16	Morzine	04.50.79.04.33
Annecy	04.50.33.88.88	Reignier	04.50.43.40.03
Annecy le Vieux	04.50.23.86.00	Rumilly	04.50.64.69.20
Annemasse	04.50.95.07.00	Saint-Gervais-les-Bains	04.50.47.75.66
Boège	04.50.39.10.01	Saint-Julien-en-Genevois	04.50.35.14.14
Bonneville	04.50.25.22.00	Sallanches	04.50.91.27.27
Chamonix	04.50.53.11.13	Seynod	04.50.33.45.00
Cluses	04.50.96.69.00	Seysssel	04.50.59.27.67
Cran-Gevrier	04.50.88.67.00	Taninges	04.50.34.20.22
Cruseilles	04.50.32.10.33	Thônes	04.50.02.91.72
Douvaine	04.50.94.00.37	Thonon-les-Bains	04.50.70.69.82
Evian-les-Bains	04.50.83.10.00	Thorens-Glières	04.50.22.40.15
Faverges	04.50.32.57.57	Ville-la-Grand	04.50.84.24.24
Frangy	04.50.44.75.96		
La-Roche-sur-Foron	04.50.25.90.00		

Mairie de MARGENCEL

Tel : 04.50.70.44.52

Courriel : accueil@mairie-margencel.fr

RDV fixé le àh....